

## 10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2008, la France compte un peu moins de 54 900 écoles dans le premier degré contre près de 69 000 en 1980 et un peu plus de 64 000 en 1990. Dans le secteur public, 5 239 écoles sont à classe unique (10,6 % de l'ensemble) et plus des deux tiers des écoles ont entre une et cinq classes. Dans le secteur privé, seules 3,6 % des écoles sont à classe unique. Près de la moitié ont entre une et cinq classes. La différence de taille s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Le nombre d'établissements du second degré, 11 413 à la rentrée 2008, varie peu depuis dix ans. Dans le secteur public, le nombre de lycées et de collèges croît depuis 1985 alors que le nombre de lycées professionnels diminue. Ces dernières années, 31 % des établissements relèvent du secteur privé. Il s'agit plus souvent de lycées et de lycées professionnels (40 % d'entre eux sont privés) que de collèges (un collège privé sur quatre seulement).

L'effectif moyen des collèges atteint 475 élèves dans le secteur public et 367 dans le secteur privé. Dans les lycées professionnels, la différence de taille est importante entre le secteur public (422 élèves en moyenne) et le secteur privé (174 élèves). L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique est de 957 élèves pour le secteur public et de 401 élèves pour le privé.

Les **enseignants** représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du **personnel** de

l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les effectifs du secteur public baissent depuis 2004 et diminuent de 8 % au cours des cinq dernières années. Le reste du personnel, dans le secteur public, est de moins en moins nombreux. Leur effectif en janvier 2009 représente à peine plus de la moitié de l'effectif de janvier 2003. Ceci est dû au transfert d'une partie des agents vers les collectivités territoriales.

En 2008, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 129,4 milliards d'euros, soit 6,6 % de la richesse nationale (PIB). Entre 1980 et 2008, la dépense d'éducation a crû en moyenne légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,2 % au lieu de 2,0 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, augmente sur la période 1980-2008 de 1,9 % par an en prix constants (compte-tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants.

Au sein de l'Union européenne, le poids des dépenses publiques d'éducation est élevé au Danemark (8,3 %). Dans la plupart des États membres, ces dépenses représentent entre 4 et 6 % du PIB mais leur part est tombée en dessous des 4 % en Grèce, en Slovaquie, au Luxembourg et en Roumanie. ■

### Définitions

**Dépense intérieure d'éducation** : elle représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

**Centre national d'enseignement à distance (Cned), enseignants du 1<sup>er</sup> degré, du second degré, du supérieur** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 19, Depp, décembre 2009.
- « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2008-2009 », *Note d'information* n° 09.24, Depp, novembre 2009.
- « Repères et références statistiques 2009 », Depp, septembre 2009.
- « Le coût de l'éducation en 2007, évaluation provisoire du compte », *Note d'information* n° 09.13, Depp, mai 2009.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Personnel de l'Éducation nationale

	1990	1995	2000	2005	2008	2009
Enseignants <sup>1</sup>	882 640	942 075	980 295	1 005 138	972 571	940 403
public	756 260	807 135	841 140	860 198	829 131	798 742
privé	126 380	134 940	139 155	144 940	143 440	141 661
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	288 660	297 750	303 320	293 507	194 403	174 839
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>1 171 300</b>	<b>1 239 825</b>	<b>1 283 615</b>	<b>1 298 645</b>	<b>1 166 974</b>	<b>1 115 242</b>

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, du supérieur et des établissements de formation.

2. À partir de 2007, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Source : Depp.

## Enseignants du public et du privé par corps en 2009

	Effectifs au 31 janvier	dont femmes en %
<b>Premier degré public<sup>1</sup></b>	<b>321 739</b>	<b>81,3</b>
<i>dont : professeurs des écoles</i>	308 797	81,4
<i>instituteurs et suppléants</i>	12 775	77,5
<b>Second degré public<sup>1</sup></b>	<b>393 860</b>	<b>57,5</b>
<i>dont : agrégés et chaires supérieures certifiés et assimilés</i>	49 696	49,9
<i>prof. de lycées professionnels</i>	247 195	61,7
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	61 039	48,5
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	7 663	57,2
<b>Supérieur public<sup>2</sup></b>	<b>62 141</b>	<b>37,1</b>
<b>Ensemble secteur public<sup>3</sup></b>	<b>798 742</b>	<b>66,0</b>
<b>Premier degré privé</b>	<b>46 140</b>	<b>90,9</b>
<i>dont : professeurs des écoles</i>	39 375	90,9
<i>instituteurs et suppléants</i>	6 738	91,1
<b>Second degré privé</b>	<b>95 521</b>	<b>65,7</b>
<i>dont : agrégés et chaires supérieures certifiés et assimilés</i>	3 305	45,4
<i>prof. de lycées professionnels</i>	56 848	67,3
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	10 120	61,3
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	193	51,3
<b>Ensemble secteur privé</b>	<b>141 661</b>	<b>73,9</b>

1. Y compris enseignants au CNED.

2. Non compris les enseignants rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie.

3. Y compris enseignants stagiaires (IUFM et ENS).

Source : Depp.

## Établissements publics et privés du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré

	2001-2002		2008-2009	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	16 748	194
Écoles élémentaires	34 279	5 395	32 750	5 183
<b>Total premier degré</b>	<b>52 727</b>	<b>5 640</b>	<b>49 498</b>	<b>5 377</b>
Collèges	5 139	1 802	5 260	1 771
Lycées professionnels	1 096	650	1 012	660
Lycées d'enseignements général et technique	1 527	1 094	1 567	1 063
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	80	///
<b>Total second degré</b>	<b>7 842</b>	<b>3 546</b>	<b>7 919</b>	<b>3 494</b>

Source : Depp.

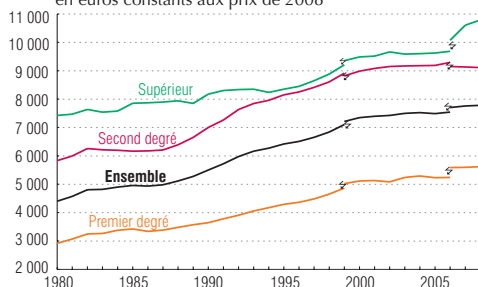
## Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000 (r)	2008
Aux prix courants (en Mds d'euros)	28,5	68,0	104,9	129,4
Aux prix 2008 (en Mds d'euros)	71,2	92,9	124,4	129,4
En % du PIB	6,4	6,6	7,3	6,6
Par habitant aux prix 2008 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 020
Par élève aux prix 2008 (en euros)	4 400	5 500	7 350	7 780

Source : Depp.

## Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2008



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série avec, en 1999, la rénovation du compte de l'éducation (métropole et DOM) puis, en 2006, la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : Depp.

## Dépenses d'éducation dans l'UE en 2006

en % du PIB

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne	4,06	0,71	0,35
Autriche	4,92	0,59	0,52
Belgique	5,71	0,34	0,28
Bulgarie	3,64	0,65	0,60
Chypre	6,11	1,21	0,91
Danemark	6,67	0,59	1,32
Espagne	4,15	0,52	0,13
Estonie	4,53	0,34	0,27
Finlande	5,69	0,15	0,44
<b>France</b>	<b>5,37</b>	<b>0,54</b>	<b>0,21</b>
Grèce <sup>1</sup>	3,97	0,25	0,02
Hongrie	5,11	0,54	0,31
Irlande	4,36	0,28	0,50
Italie	4,52	0,38	0,22
Lettonie	4,80	0,66	0,27
Lituanie	4,51	0,46	0,33
Luxembourg	3,33	...	0,08
Malte <sup>1</sup>	6,76	0,38	...
Pays-Bas	4,70	0,88	0,76
Pologne	5,14	0,54	0,12
Portugal	5,07	0,44	0,17
Rép. tchèque	4,43	0,56	0,17
Roumanie <sup>1</sup>	3,32	0,40	0,16
Royaume-Uni	4,40	1,44	1,08
Slovaquie	3,59	0,62	0,21
Slovénie	5,24	0,78	0,49
Suède	6,09	0,17	0,76
<b>UE à 27 (e)</b>	<b>4,64</b>	<b>0,67</b>	<b>0,42</b>

1. Données 2005.

Source : Eurostat.